



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE
SERVICE POUR L'ANIMATION DE CINQ
ATELIERS INTITULES "EDUCATION AUX
MEDIAS" PAR DAVID GROISON A DES
COLLEGIENS DE LA VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-25-014
EN DATE DU 21 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2024-2025,

CONSIDÉRANT la proposition d'ateliers de David Groison, en sa qualité de journaliste, domicilié au 186 rue du Faubourg Saint Martin– 75010 PARIS,

D É C I D E

DE SIGNER avec David Groison, en sa qualité de journaliste, domicilié au 186 rue du Faubourg Saint Martin– 75010 PARIS, un contrat de prestation de service pour l'animation de cinq ateliers intitulés « Education aux médias » à des collégiens de la Ville de Vincennes, les vendredis 10 janvier 2025, 17 janvier 2025 et 7 février 2025, dont le coût est fixé à mille deux cent cinquante euros (1250,00 € T.T.C.) les cinq ateliers ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250121-lmc1H12781H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/01/2025
Date de Publication : 21/01/2025